



Héritage des dettes des parents?

Par **Claire**, le **29/07/2009** à **11:31**

Bonjour,

ma mère est endettée, elle a plusieurs crédits à la consommation qu'elle n'arrive pas à rembourser, et vient d'obtenir un crédit immobilier d'une somme très élevée aussi, je voulais savoir si en cas de problème, comme un décès (elle a une maladie) ou d'impossibilité définitive de travailler donc de rembourser ses crédits/ prêts... il est possible que l'on ai à rembourser, mon frère et moi, ses dettes?

Y a t'il une procédure pour empêcher cela? Car j'ai entendu dire que les dettes font aussi parti de l'héritage...

Merci d'avance pour vos conseils

Par **Marion2**, le **29/07/2009** à **12:16**

Bonjour,

Si votre mère décède et que vous acceptez l'héritage, oui, vous devrez régler les dettes. Mais si vous refusez l'héritage, vous n'aurez pas à rembourser les dettes.

Si votre mère, de son vivant, ne peut plus rembourser ses crédits, à moins que vous ne vous soyez portée caution, on ne peut rien vous réclamer.

Cordialement.